

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service du budget, de la
performance et des
établissements

Sous-direction de la vie
scolaire, des
établissements et des
actions socio-éducatives

Bureau des actions
éducatives, culturelles et
sportives

DGESCO B3-4
n° 2016 – 0092

Affaire suivie par
Delphine Laroche
Téléphone
01 55 55 15 95
Courriel
delphine.laroche
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris, le 12 AVR. 2016

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie

Madame la vice-rectrice de Mayotte

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs d'académie – directrices et
directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Objet : Lancement de la 2^{nde} édition de l'opération « La Fabrique à Chansons » –
Année scolaire 2016-2017

« La Fabrique à Chansons » permettra à 100 auteurs-compositeurs sociétaires de la SACEM sélectionnés dans le cadre d'un appel à candidatures et à 100 classes de CM1 et de CM2 retenues au plan national de travailler conjointement à l'écriture et à la composition d'une chanson tout au long de l'année scolaire 2016-2017.

Organisée conjointement par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la culture et de la communication (MCC) et Réseau Canopé, en partenariat avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), cette opération a pour objectif de sensibiliser les élèves au processus de création musicale.

Elle s'inscrit dans le cadre de la communication conjointe des ministres chargés de l'éducation et de la culture du 11 février 2015, relative à la feuille de route interministérielle éducation artistique et culturelle, portant notamment sur le développement de nouvelles pratiques artistiques collectives. Elle s'adosse par ailleurs aux grands objectifs de formation présentés dans le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle (arrêté du 1^{er} juillet 2015 - J.O. du 7 juillet 2015) : échanger avec des artistes ; mettre en œuvre un processus de création ; réfléchir sur sa pratique ; exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ; mettre en relation différents champs de connaissances ; mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre ; etc.

Cette opération s'inscrivant dans le cadre d'un partenariat national, elle n'entraînera pas de coût financier pour les écoles participantes. Chaque chanson créée donnera lieu en mai 2017, au plan local, à l'organisation d'une restitution publique à l'occasion d'un mini-concert de l'auteur-compositeur, mis en place avec le soutien de la SACEM.

Les classes volontaires pour participer à cette opération adresseront une lettre de motivation à l'attention du délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) de leur académie et de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) de leur département avant le 3 juin 2016.

Les DAAC seront chargés de transmettre cette liste avant le 10 juin 2016 à la DGESCO, bureau des actions éducatives, culturelles et sportives (lafabriqueachansons@education.gouv.fr), qui retiendra, en lien avec la SACEM et la direction générale de la création artistique (MCC) les classes qui participeront à la seconde édition de cette opération.

Le nombre de classes sélectionnées par académie pour participer à cette opération sera fonction du nombre d'auteurs-compositeurs retenus sur le territoire concerné. Néanmoins, le comité national de sélection veillera à associer à l'opération au moins une classe par académie ayant adressé des candidatures.

Des comités se réuniront localement entre le 17 et le 31 mai 2016, afin d'étudier les candidatures des auteurs-compositeurs. Organisés à l'initiative de chacune des 11 directions régionales ou territoriales de la SACEM¹, ces comités se chargeront d'y associer des représentants du milieu musical ainsi que des DAAC et des DRAC. Ils seront également invités à désigner dans un second temps, les 11 chansons les plus remarquables (1 par comité) et qui constitueront la « playlist » finale de l'opération. Ces chansons seront valorisées sur les sites Internet des partenaires de l'opération en juin 2017.

Les modalités précises de déroulement de cette opération sont définies dans le document joint ainsi que sur la [page eduscol dédiée \(http://eduscol.education.fr/lafabrique-a-chansons\)](http://eduscol.education.fr/lafabrique-a-chansons).

Enfin, un bilan de chaque projet relatif à la 2^{nde} édition de cette opération sera adressé par les écoles participantes à la DGESCO, via le réseau des DAAC, avant le 30 juin 2017.

Je vous remercie vivement de la contribution que vous pourrez apporter à la réussite de cette opération.

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement scolaire

Florence ROBINE

PJ : Document de présentation et calendrier de la 2^{nde} édition de l'opération
« La Fabrique à Chansons ».

¹ Direction régionale Sud-Ouest Atlantique, Direction régionale Rhône-Alpes Auvergne, Direction régionale Sud Méditerranée, Direction régionale de l'Ouest, Direction régionale Nord-Est, Direction régionale Ile-de-France, Direction régionale Centre, Direction territoriale Paris, Direction territoriale Martinique, Direction territoriale Guadeloupe, Direction territoriale La Réunion